

SOUTIEN AUX ACTEURS DE JEUNESSE

Formation et mise en réseau des personnes actives
dans le secteur de la jeunesse et des organisations de jeunesse
Activités et projets à l'initiative des organisations

Action 4.3 du Programme européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour toutes les personnes œuvrant dans le champ de la jeunesse de manière bénévole ou professionnelle : jeunes, animateurs de jeunes, travailleurs sociaux, élus et techniciens des associations et mouvements d'éducation populaire, mais aussi des collectivités territoriales et tous les acteurs de la société civile traitant des questions européennes en lien avec la jeunesse.

Cette action a deux objectifs généraux : La promotion des échanges de la coopération et de la formation dans le domaine de la jeunesse au niveau européen. Le deuxième concerne le soutien au développement de projets au titre du PEJA.

<p>1. Pays participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les 31 pays "Programme" : les Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Bulgarie, Roumanie) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) et le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie).
<p>2. Projet</p>	<p>Les types d'activités possibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Observation en situation de travail (jobshadowing) : séjour individuel auprès d'une organisation partenaire d'un autre pays (de 10 à 20 jours, hors déplacement), 2. Visite de faisabilité : préparation de projets relevant des actions du PEJA ou soutien à des projets de partenariat entre organisations (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 3. Réunion d'évaluation avec les partenaires afin d'évaluer les réunions, séminaires et stages de formations antérieurs (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 4. Visite d'étude : connaissance des réalités du travail de jeunesse dans un pays européen (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 5. Constitution de partenariats : Séminaire organisé pour permettre aux participants de trouver des partenaires en vue d'une coopération transnationale et/ou de l'élaboration d'un projet (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 6. Séminaire : Echange d'expérience, de bonnes pratiques et de réflexion dans le domaine de l'animation Jeunesse (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 7. Stage de formation : Programme d'apprentissage éducatif sur des sujets précis, destiné à améliorer les compétences, les connaissances, les aptitudes et les savoirs-être des participants et renforcer la qualité de la pratique de l'animation ou des projets dans le cadre du PEJA. (jusqu'à 10 jours, hors déplacement), 8. Mise en réseau : activités destinées à créer de nouveaux réseaux et étendre les réseaux existants au titre du PEJA (jusqu'à 18 mois). <p>Pour être éligible auprès de l'Agence française, ces projets doivent se dérouler en France, et donc être portés par une organisation française.</p>
<p>3. Critères</p>	<p>Nombre de participants et de pays requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation en situation de travail : deux participants maximum, deux pays maximum, - les visites de faisabilité : au moins deux participants par organisation, deux pays minimum, - réunions d'évaluation, visites d'étude, séminaires, de constitution de partenariats, séminaires et stages de formation : jusqu'à cinquante personnes, encadrement inclus, au moins quatre pays, - Pour les activités de mise en réseau : au moins six organisations d'au moins six pays. <p>Pour tous ces projets, au moins un Etat membre de l'Union européenne est obligatoire.</p>
<p>4. Des thèmes variés</p>	<p>Insertion des jeunes avec moins d'opportunités, participation des jeunes, diversité culturelle, dialogue inter-religieux, lutte contre les discriminations, art et culture, égalité femme/homme, handicap, minorités, développement urbain ou rural, politique de jeunesse, Média et communication, éducation par le sport et activités de pleine nature, santé, environnement...</p>
<p>5. Financement</p>	<p>Une subvention du PEJA (à l'exception de l'activité mise en réseau) couvrant:</p> <p>Pour les jobshadowing et les visites de faisabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% des frais de transport internationaux, - un forfait de 48€ ou 36€ par jour pour les coûts d'hébergement et de restauration, - Auxquels s'ajoutent pour les visites d'études, constitutions de partenariat, séminaires et cours de formation, un montant fixe de 1200€ et un forfait par participant de 50€ pour les coûts d'activités de ces projets. - Auxquels s'ajoute pour les stages de formation exclusivement, un forfait de 350€ par jour <p>Pour ces activités, la subvention ne peut excéder 30 000 €.</p> <p>Pour les mises en réseau, le financement se base sur les coûts réels à concurrence de 50 % et à hauteur de 20 000€.</p> <p>Autres sources : autofinancement, cofinancement....</p>

<p>6. Qui peut présenter un dossier ?</p>	<p>Toute organisation à but non lucratif ou toute collectivité, oeuvrant dans le domaine de l'animation jeunesse et établis en France.</p> <p>En effet, l'Agence française soutient exclusivement les projets qui se déroulent en France, et qui sont donc déposés par le porteur de projet français.</p> <p>Pour les projets se déroulant dans un autre pays programme, il faut s'adresser à son partenaire associatif qui devra déposer auprès de son agence nationale.</p> <p>L'Agence française peut vous aider dans la recherche de partenariat.</p>
<p>7. Une information, un conseil une aide dans le montage de votre projet</p>	<p>Auprès de l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action,</p> <p>Dans les Directions Régionales et Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS et DDJS),</p> <p>Dans tout le réseau des relais PEJA.</p>
<p>8. Comment déposer son dossier?</p>	<p>Pour les projets se déroulant en France, envoyer le dossier de demande de subvention à l'Agence française du PEJA et une copie à la DRDJS.</p> <p>Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site internet de l'Agence française : www.jeunesseenaction.fr.</p>
<p>9. Dates de dépôt</p>	<p>5 dates limites de dépôt pour les projets avec les pays "Programme" : 1^{er} Février, 1^{er} Avril, 1^{er} Juin, 1^{er} Septembre 1^{er} Novembre.</p> <p>Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.</p>
<p>10. Exemples de projet</p>	<p>CHAQUE ANNEE, PLUS DE 10 000 JEUNES ET ANIMATEURS PARTICIPENT AUX DIFFERENTES ACTIONS DU PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION.</p> <p>"Une mise en réseau entre associations" Ce projet est à l'initiative de la Délégation Catholique pour la Coopération (DCC), association française d'envoi de Volontaires de Solidarité Internationale. Sept associations européennes, travaillant également dans le domaine du volontariat international de jeunes, se sont interrogées et ont travaillé ensemble sur la problématique du suivi et de l'accompagnement de jeunes volontaires. Ce projet a duré neuf mois durant lesquels deux séminaires de travail de quatre jours, ont été organisés afin d'élaborer un recueil d'outils de bonnes pratiques. La publication de ce recueil pourra servir à d'autres organisations.</p> <p>"L'égalité, des chances pour tous ?" Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), entouré d'organisations partenaires provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, d'Espagne, des Pays-Bas, de Pologne et de France, se sont rassemblées en séminaire, autour d'un thème : "L'Egalité des chances pour tous ? L'Europe et ses jeunes citoyens ruraux". Le but était de rassembler des associations qui travaillent avec la jeunesse rurale, en Europe afin d'échanger sur trois questions européennes : le développement rural à travers une agriculture durable, les alternatives locales (la situation des jeunes ruraux en Europe), les valeurs et l'identité des jeunes en lien avec la construction de l'Europe. Autour de ces trois thèmes, ont été organisés des ateliers : des animations, des sketches et des jeux de rôle. Ce séminaire a permis de créer une organisation européenne afin d'assurer une dynamique européenne à leurs actions : le MIJARC.</p> <p>"Formation d'animateurs transfrontaliers d'une Grande Région européenne " Cette formation, initiée par la Fédération Culture et Liberté de la Moselle (57) a regroupé une trentaine d'animateurs d'Allemagne, de Belgique, du Liechtenstein, du Luxembourg et de France. Elle est née du constat qu'il n'existait pas de formations d'animateurs spécifiques à la rencontre interculturelle, ni de reconnaissance des expériences internationales des animateurs que ce soit en France ou en Europe. Elle correspondait à un besoin de former des acteurs pédagogiques spécialistes des échanges transfrontaliers. Les animateurs ont reçu une formation alliant la pratique à la théorie sur la pédagogie interculturelle mais aussi dans le domaine de la psychologie sociale en lien avec la confrontation des comportements et valeurs culturels. Au programme : jeux linguistiques, présentation des identités culturelles, traitement des stéréotypes et préjugés, gestion des conflits interculturels, dynamique des groupes internationaux...</p> <p>"Un jobshadowing pour établir des projets internationaux de jeunesse" Deux associations, l'AMSED (Association Migration Solidarité et Echanges pour le développement) (67) et le KJG Stuttgart (Allemagne), rencontrées lors d'un stage de formation dans le cadre du programme Euromed Jeunesse, ont permis à Katherine de réaliser un job shadowing à strasbourg. Accueillie par l'AMSED durant 18 jours, elle a partagé le travail des associations partenaires dans des futurs projets du programme Jeunesse. Le jobshadowing a notamment été utile pour travailler sur l'élaboration d'un projet d'échange de jeunes Euromed en Allemagne et pour promouvoir le programme Jeunesse dans différentes activités lors de la semaine française à Stuttgart.</p>